

leurs services administratifs et leurs services sociaux, procéder à des aménagements, exécuter les travaux publics nécessaires, routes, écoles, institutions d'enseignement etc. qui sont à la base de tout développement économique.

L'année passée, l'ancien gouvernement avait également fait adopter la loi instituant l'Office d'expansion économique des provinces Maritimes et je suis désolé qu'après si peu de temps, cette loi soit déjà modifiée. Il aurait été beaucoup plus sage de laisser l'Office commencer son œuvre sous l'empire des dispositions de la première loi pour pouvoir juger de son efficacité, quitte, plus tard, à la lumière de l'expérience acquise, à faire toutes les modifications nécessaires. L'Office n'est qu'à l'état d'embryon, mais déjà la loi est modifiée. Quand nous aurons plus d'expérience, il faudra la modifier encore.

Bien des projets et un grand champ d'activité s'offrent à l'Office, mais l'une de ses difficultés sera de ne pas faire double emploi avec certains organismes d'État et certains ministères qui existent déjà. Il aura toute une œuvre à faire dans le domaine de la coordination des efforts à réaliser entre tous les organismes et les gouvernements en vue du développement économique des provinces Maritimes, et là je pense également aux projets établis par l'entreprise privée. C'est peut-être le domaine le plus important de tous.

Après ces quelques remarques d'intérêt général, monsieur le président, je veux maintenant analyser les modifications proposées. Je regrette beaucoup qu'on augmente maintenant le nombre des membres de l'Office. Le secrétaire d'État, qui parraine ce projet de loi à la Chambre, emploie une expression qui sonne très bien: il dit qu'on va renforcer l'Office. L'élargir ne veut pas nécessairement dire le renforcer. On élargit l'Office, on porte le nombre de ses membres de cinq à onze, pour que les membres nommés par le présent gouvernement y soient en majorité. A mon sens, ce n'est pas nécessairement sage. Il y a des résonances politiques que, pour ma part, je regrette.

Le secrétaire d'État semble bien confiant que la population canadienne va accepter ses déclarations telles quelles, avec une foi aveugle. Le passé ne permet pas à la population canadienne ou aux gens des provinces Maritimes, en tout cas, d'accepter comme cela les déclarations du secrétaire d'État sans poser de questions, aveuglément. J'aimerais que les membres actuels de l'Office restent en fonctions jusqu'à la fin de leur mandat. En outre, s'il est nécessaire, comme on l'a prétendu, d'élargir l'Office, j'aimerais qu'il compte neuf membres seulement. Pour moi, ce serait suffisant. Les organismes dont les membres

sont trop nombreux sont souvent sclérosés. Il sera parfois difficile d'obtenir le quorum et on peut songer à bien d'autres difficultés. Quoi qu'il en soit, on nous propose cette modification, et tant que la Chambre n'aura pas adopté le projet de loi, je suppose que l'Office est en quelque sorte en léthargie et il ne se fera probablement aucun travail tant que ses membres ne sauront pas exactement ce qui les attend.

Devant le projet de loi, je me pose certaines questions. L'une d'elles a trait à l'établissement d'une caisse de cent millions pour des fins spéciales dans les provinces atlantiques. Il me semble que cette disposition, dans le projet de loi, traduit le désir du gouvernement de remplir à la lettre certains engagements et certaines promesses irréflechis et faits ou pris à la hâte au cours d'une campagne électorale. C'est le motif de cette proposition; ce n'est pas parce que le gouvernement pense que la mesure est dans le meilleur intérêt de la région en cause.

Le parti actuellement au pouvoir s'est engagé à instituer un fonds spécial. Mais il ne s'ensuit pas que c'est là un bon procédé, ou un bienfait pour les provinces atlantiques. La déclaration du secrétaire d'État renferme, en quelque sorte, l'assurance que ce montant n'est qu'un minimum. A mon avis, il nous est difficile, à l'heure actuelle, de voir assez loin dans l'avenir pour préciser le montant nécessaire. Il dépendra de l'activité de l'Office et des recommandations que celui-ci fera au gouvernement. Mais j'estime que c'est là un mauvais principe. Adopter cette mesure, c'est voter en bloc 100 millions de dollars qui seront administrés par un Office qui n'est pas directement comptable envers le Parlement. C'est là un nouveau précédent qui est, à mon avis, regrettable. Un des principes fondamentaux du gouvernement parlementaire n'est-il pas que le Parlement ait la haute main sur l'affectation des deniers publics aux entreprises publiques. On a dit, évidemment, que les recommandations de l'Office seront examinées par le Conseil du Trésor. Mais celui-ci n'est qu'un comité du gouvernement, et le gouvernement n'est pas le Parlement. Or, un des droits sacrés du Parlement, c'est de scruter avec soin les subsides qui doivent être accordés au gouvernement. Je regrette cet écart qui ne tient pas compte de nos droits. En réalité, si nous adoptons cette mesure, nous voterons en bloc 100 millions de dollars, montant minimum affecté à des fins dont nous n'avons, à l'heure actuelle, qu'une vague idée. Nous ne savons pas pour quelle entreprise, pour la réalisation de quel projet cet argent sera dépensé.